

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réf : DCM/2020/n°98/7.1/22-12/16

Nombre des membres		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	25	28

Date de la convocation : 15-12-2020

Date de l'affichage : 16-12-2020

**SEANCE DU 22 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt,

Le VINGT DEUX DECEMBRE A 17H30

Le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, Salle OUSTAOU, sous la présidence de Monsieur Pierre Maumejean, Maire d'Aigues-Mortes.

**PRESENTS** : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean Claude CAMPOS, Josiane ROSIER, Michel LEBLANC, Maguelone CHAREYRE, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Alain BAILLIEU, Nathalie LALLOUETTE, Christian LAPISARDI, Janine LHUILLIER, Christian GROUL, Stéphanie PIERRON, Yves GRAS, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Cédric BONATO, Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Joachim RAMS.

**Absents ayant donné procuration** :

Jean-Claude BASCHIOU à Alain BAILLIEU, Véronique BONVICINI à Gilles TRAUJLET, Stéphane PIGNAN à Josiane ROSIER.

**Absent** :

Michel AUSSANAIRE.

**Secrétaire de séance** : Janine LHUILLIER

**OBJET :**

**TARIFS MARCHÉ DE NOËL 2020**

**Rapporteur : Josiane Rosier**

La situation sanitaire actuelle a contraint la commune de revoir l'organisation de la manifestation *Marché de Noël*.

En conséquence, le Marché de Noël est donc ramené à 4 jours : 19, 20, 21 et 22 décembre 2020.

Le tarif de location des chalets pour 2019 était fixé à 390 € TTC ; avec la prise en compte de ces nouvelles modalités d'organisation, il est proposé au conseil municipal un nouveau tarif pour cette édition 2020, d'un montant de 180 € TTC.

Le montant du chèque de caution reste inchangé : 350 € TTC (non encaissé, sauf en cas de non-respect de la convention d'occupation)

Le conseil municipal est invité à délibérer

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

-adopte la proposition

Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN

